



# CSM Clamart VOLLEY-BALL

## Inscription pour la saison 2021-2022

### FICHE CLUB



## AVERTISSEMENT POUR TOUS LES LICENCIÉS

**NOM, Prénom** : ..... Nom des parents, si différent : .....

**TRES IMPORTANT** : votre dossier complet est à faire parvenir au secrétariat du Club à la maison des sports qui procédera à son enregistrement à la FFV. C'est un document indispensable tant pour votre sécurité que pour la responsabilité du Club. Il importe que vous le remettiez rapidement,

- au plus tard **15 jours après votre premier entraînement**, si vous souhaitez participer aux entraînements suivants,
- et si vous participez à une compétition **7 jours avant celle-ci**, faute de quoi vous ne pourrez pas y participer.

NOM                      DATE                      SIGNATURE DU LICENCIÉ MAJEUR

Reçu au Bureau le :

### + Autorisations parentales pour les mineurs : Cochez les cases correspondantes

- autorise ou  n'autorise pas mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition
- autorise ou  n'autorise pas les dirigeants du club à prendre toutes les mesures utiles en cas d'accident
- autorise ou  n'autorise pas mon enfant à prendre place dans une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles ou amicales au cours de la saison.
- autorise ou  n'autorise pas l'image de mon enfant à paraître sur les publications du Club
- autorise mon enfant (M11, M13, M15) à ramasser les balles, 3 fois dans la saison, lors des matchs seniors
- autorise mon enfant à subir un contrôle anti-dopage

NOM                      DATE                      SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉgal DU LICENCIÉ MINEUR

### NOUVELLE INSCRIPTION Pièces du dossier :

- ⇒ Pièce d'identité et photo d'identité
- ⇒ Fiche Club et Formulaire FFV complétés et signés
- ⇒ **Adulte** : avec certificat médical de moins d'un an
- ⇒ **Mineur** : le certificat médical n'est plus nécessaire s'il n'y a aucune réponse négative au [Questionnaire de santé du mineur](#) en l'attestant, sauf dans le cas contraire ou en cas de surclassement

### RENOUVELLEMENT Pièces du dossier :

- ⇒ Fiche Club et Formulaire FFV complétés et signés
- ⇒ **Adulte** : avec certificat médical si > 3 ans, sinon répondre au Questionnaire de Santé (*voir sur le site*) et l'attester sur le formulaire FFV
- ⇒ **Mineur** : le certificat médical n'est plus nécessaire s'il n'y a aucune réponse négative au [Questionnaire de santé du mineur](#) en l'attestant, sauf dans le cas contraire ou en cas de surclassement.

## COTISATIONS 2021-2022

Année naissance	Loisirs Adultes			2003 et avant	2004 à 2006	2007 à 2008 2009 à 2010	2011 à 2013 Mercredi et/ou Samedi		2014 à 2016	2017-2018
	V-Santé Fit-Soft- Assis	Loisirs Lundi ou mercredi	Compét- Lib	Seniors	M18 Cadets	M15 Minimes M13 Benj.	M11-M9 2 séances	M11-M9 1 séance	M8 Super Baby	M6 Baby
Cotisation Clamart	166	166	181	217	193	182	182	155	188	188
Cotisation Voisins	184	184	198	234	211	198	198	172	206	206
Renouvellements	60	60	60	70	90	90	90	90	90	90
<i>Equipement pour nouveaux --&gt; Compet-Lib à M13 Maillot+short = 35€</i>							<i>Enfant M11 à M6 : T-shirt club = 10€</i>			

## PAIEMENT

- ⇒ Par chèque global (cotisation et équipement) à l'ordre du CSM Clamart Volley-ball, possibilité de payer en 2 ou 3 fois : sept/oct/nov (pas de centimes !)
- ⇒ Possibilité de paiement en une fois par **carte bancaire**, via notre site : [www.clamartvolley.com](http://www.clamartvolley.com)
- ⇒ Pour les paiements alternatifs en attente (coupon sport, Pass+, chèque CE, ...) faire un chèque de caution. Ce chèque sera encaissé le 15 octobre 2021, si les justificatifs officiels ne nous sont pas remis avant cette date (il n'y aura pas de relance).
- ⇒ Le club n'accepte plus les chèques Vacances et les Coupons Sports ANCV
- ⇒ Pour les demandes d'Attestation **joindre une enveloppe timbrée avec votre adresse ou par mail** (choix à entourer).

**VIE DU CLUB** : Notre Club est une association loi 1901 qui vit grâce à la participation active de bénévoles. Merci de votre aide, notamment :

- Accompagnement de votre enfant lors des matchs
- Si vous souhaitez assister à une formation **d'arbitre** ou de **marqueur**, entourez la formation souhaitée
- Si vous pouvez nous mettre en relation avec un **sponsor**, précisez le nom : .....
- **Aide au** : **comité directeur, secrétariat, permanence, coaching** (entourez) ou autres (précisez) .....

<p align="center"><b>TYPE DE LICENCE ET OPTIONS</b></p> <p>Licence JOUEUR  <b>COMPETITION</b> <input type="checkbox"/> VOLLEY-BALL <input type="checkbox"/> BEACH.V. <input type="checkbox"/> P.V. SOURD <input type="checkbox"/> P.V. ASSIS <input type="checkbox"/> SNOW V.  <b>COMPET'LIB</b> <input type="checkbox"/> VOLLEY-BALL <input type="checkbox"/> BEACH VOLLEY <input type="checkbox"/> PARA-V SOURD <input type="checkbox"/> PARA-V ASSIS</p> <p>Licence ENCADREMENT  <input type="checkbox"/> ARBITRE <input type="checkbox"/> EDUCATEUR SPORTIF <input type="checkbox"/> SOIGNANT  <input type="checkbox"/> DIRIGEANT <input type="checkbox"/> PASS BENEVOLE</p> <p>Licence VOLLEY POUR TOUS - VPT  <input type="checkbox"/> VOLLEY-BALL <input type="checkbox"/> BEACH V. <input type="checkbox"/> P.V. SOURD <input type="checkbox"/> P.V. ASSIS <input type="checkbox"/> Volley Santé <input type="checkbox"/> SNOW V.</p>	<p><b>NOM DU GSA</b></p> <p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">CSM CLAMART VOLLEY-BALL</p> <p><b>NUMERO DU GSA</b></p> <p style="font-size: 24px; font-weight: bold;">0927924</p>
---	--

<p><b>TYPE DE DEMANDE</b></p> <p><input type="checkbox"/> CREATION  <input type="checkbox"/> RENOUELEMENT  <input type="checkbox"/> MUTATION NATIONALE  <input type="checkbox"/> MUTATION REGIONALE  <input type="checkbox"/> MUTATION EXCEPTIONNELLE</p> <p align="center"><a href="http://www.ffvolley.org">www.ffvolley.org</a></p> <p align="center">     @ffvolley </p>	<p><b>N° DE LICENCE (si déjà licencié) :</b> ..... <b>SEXE :</b> <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M <b>TAILLE :</b> .....</p> <p><b>NOM D'USAGE :</b> .....</p> <p><b>PRENOM :</b> .....</p> <p><b>NOM DE NAISSANCE :</b> .....</p> <p><b>DATE DE NAISSANCE :</b> .....</p> <p><b>LIEU DE NAISSANCE :</b> .....</p> <p><b>NATIONALITE</b> <input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> AFR Assimilé Français <input type="checkbox"/> Etrangère (UE/Hors UE) <input type="checkbox"/> ETR/FIVB (UE/Hors UE)  <input type="checkbox"/> ETR/FIVB-ETR- REG (hors UE) <input type="checkbox"/> ETR/FIVB-UE-REG (UE)</p> <p><b>ADRESSE :</b> .....</p> <p><b>CP :</b> ..... <b>VILLE :</b> .....</p> <p><b>TEL :</b> ..... <b>PORTABLE :</b> .....</p> <p><b>EMAIL :</b> .....</p>
---	---

<p align="center"><b>CERTIFICAT MEDICAL</b></p> <p>Je soussigné, Dr .....  atteste que M / Mme .....  ne présente aucune contre-indication à :</p> <p><input type="checkbox"/> la pratique du Volley-Ball, y compris en compétition  <input type="checkbox"/> la pratique du Beach Volley, y compris en compétition  <input type="checkbox"/> la pratique du Volley Sourd, y compris en compétition  <input type="checkbox"/> la pratique du Volley Assis, y compris en compétition  <input type="checkbox"/> la pratique du Snow Volley, y compris en compétition</p> <p><b>Fait le .....</b> <b>Signature et cachet du Médecin :</b></p>	<p align="center"><b>SIMPLE SURCLASSEMENT</b></p> <p>Je soussigné, Dr .....  atteste que ce joueur/joueuse est également apte à pratiquer dans les compétitions des catégories d'âges nécessitant un simple surclassement dans le respect des règlements de la FFvolley.</p> <p><b>Fait le .....</b> <b>Signature et cachet du médecin :</b></p>
--	--

**QUESTIONNAIRE DE SANTE**

J'atteste avoir répondu négativement à toutes les questions du Questionnaire de Santé [http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/qs\\_sport.pdf](http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/qs_sport.pdf)  
 J'atteste avoir répondu négativement à toutes les questions du Questionnaire Relatif à l'Etat de Santé du Sportif mineur [http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/qs\\_sport\\_sportifs\\_mineurs.pdf](http://extranet.ffvb.org/data/Files/documents/medical/qs_sport_sportifs_mineurs.pdf)

**INFORMATIONS ASSURANCES**

Je soussigné, ..... atteste avoir été informé des risques liés à la pratique du Volley-Ball et des disciplines associées, de mon intérêt et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance individuelle Accident Corporel proposée avec ma licence (base, option A ou B).

Reconnais avoir lu et pris connaissance des informations ci-jointes au présent document.  
 Décide de souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » et choisis l'Option de base incluse dans la licence (valorisée à 0,57€ TTC).  
 Décide de souscrire une option complémentaire et acquitte la somme de : ++Option A (5,02€ TTC) ou ++Option B (8,36€ TTC).  
 Décide de ne pas souscrire au contrat collectif « Accident Corporel » (base, A ou B). Je n'acquies pas le montant de la prime d'assurance correspondante.  
Je ne bénéficierai d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFvolley. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

J'atteste ne pas avoir été licencié COMPETITION en « VB, BV, PV » ou ENCADREMENT dans un autre GSA lors de la saison précédente.  
 J'autorise la FFvolley à m'adresser par courriel des informations concernant le Volley.  
 J'autorise la FFvolley à diffuser mes coordonnées à ses partenaires \*

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi 78-17 du 06/01/78, vous pouvez demander à tout moment communication et rectification éventuelle de toute information vous concernant, en vous adressant à votre GSA

**NOM, DATE ET SIGNATURE**

Licencié Majeur ou Représentant Légal pour le licencié Mineur.

**RESPONSABILITE CIVILE : votre licence comporte une garantie d'assurance Responsabilité Civile obligatoire (L321-1 code du sport).**

Ce contrat d'assurance vous couvre pendant la pratique sportive autorisée par votre licence FFvolley. Il vous assure contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers. Le contrat d'assurance Responsabilité Civile porte le numéro 3087988J. Il est souscrit auprès de la MAIF, société d'assurance mutuelle à cotisation variables, CS 90000- 79038 Niort cedex 9. La notice d'information détaillée peut être consultée ou téléchargée depuis le site internet de la FFvolley, rubrique « assurance ».

**INDIVIDUELLE ACCIDENT : La FFvolley attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.** Dans ce cadre, la FFvolley propose à ses licenciés trois formules facultatives d'assurance « Accident Corporel » : base, option A et option B.

Ces formules vous couvrent pendant la pratique sportive autorisée par votre licence FFvolley. Elles sont présentées ci-dessous et dans la notice d'information réalisée par la Mutuelle des Sportifs et consultable sur le site internet de la FFvolley à la rubrique assurances. Votre GSA vous en a remis un exemplaire.

Si les Options complémentaires offrent des niveaux de garanties supérieures aux garanties de base, elles ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est par conséquent invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

Les formules « accident corporel » sont proposées par l'Accord collectif n°2178, souscrit auprès de la MUTUELLE DES SPORTIFS - 2/4 rue Louis David, 75782 Paris cedex 16 - Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - Mutuelle immatriculée au répertoire Sirène sous le n° 422 801 910.

Les contrats d'assurances ont été souscrit par l'intermédiaire d'Alliance Internationale d'Assurances et de Commerce (aiac courtage), 14 rue de Clichy 75009 Paris, Société de courtage d'assurance selon le b) de l'article L.520-1 du Code des assurances - SA au capital de 306 000 € - SIREN 784 199 291 - RCS Paris - N° ORIAS 07 005 935 [www.orias.fr](http://www.orias.fr) - Service réclamations AIAC, 14 rue de Clichy 75009 Paris - Reclamation@aiac.fr - Soumis au contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

**MODALITES DE CONCLUSION DU CONTRAT**

Pour souscrire l'une des options « Accident Corporel », il vous suffit de cocher dans le pavé « Assurances » du formulaire de prise de licence la case correspondante et d'acquiescer avec votre licence le montant de la prime correspondant à l'option choisie.

**PRISE D'EFFET DES GARANTIES/ DUREE :**

La garantie prend effet le jour de l'enregistrement de la licence auprès de la FFvolley et du règlement de la prime correspondante, et au plus tôt le 1<sup>er</sup> Mai 2021. Elle prend fin le jour où la licence FFvolley pour la saison en cours n'est plus valide.

**Garantie Accident Corporel de base (0,57 € TTC)**

	LICENCIES FFvolley	Franchise
<b>DECES</b>	10 000 €	Néant
<b>FRAIS D'OBSQUES</b>	5 000 €	Néant
<b>INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE</b>	L'indemnité est calculée en multipliant le taux d'invalidité (IPP), déterminé lors de la consolidation de l'assuré, par le capital défini ci-dessous.	Néant
IPP <30%	20 000 €	
30%<= IPP <66%	50 000 €	
66%<= IPP <=100%	100 000 € (versé à 100% si tierce personne)	
<b>FRAIS DE TRAITEMENT (1)</b>	125 % de la base de remboursement Sécurité Sociale	Néant
<b>BONUS SANTE</b>	Au-delà des prestations de base ci-dessus, l'assuré bénéficie d'un « <b>BONUS SANTE</b> » à concurrence d'un montant global maximal par accident de 1.500 €. Ce Bonus Santé est disponible en totalité à chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur.  <b>L'assuré pourra disposer de ce Bonus pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>dépassements d'honoraires médicaux ou chirurgicaux,</li> <li>prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale,</li> <li>soins dentaires et optiques,</li> <li>en cas d'hospitalisation : la majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc. ne sont pas pris en compte) // si le blessé est mineur : le coût d'hébergement d'un parent accompagnant facturé par l'hôpital, ainsi que les frais de trajet,</li> <li>frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles,</li> </ul> <b>et d'une façon générale tous frais de santé prescrits par un médecin praticien.</b>	Néant
<b>FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER</b>	100 %	Néant
<b>INDEMNITE HOSPITALISATION</b>	15 €/jour à compter du 1 <sup>er</sup> jour d'hospitalisation (dans la limite de 150 jours)	Néant
<b>SOINS DENTAIRES ET PROTHESES</b>	150 € par dent	Néant
<b>APPAREIL ORTHODONTIQUE</b>	80 € par accident	Néant
<b>OPTIQUE</b>	Lunettes : 200 € par accident (verre + monture) Lentilles non jetables : 100 € par lentille	Néant
<b>FRAIS DE TRANSPORT</b>		Néant
Frais de 1er transport	100 %	
Transport pour se rendre aux soins médicalement prescrits	160€ par accident	

(1) Les Assurés ne bénéficiant pas d'un régime de Sécurité Sociale verront leurs remboursements limités au montant du ticket modérateur et/ou au montant du forfait journalier.

**OPTIONS COMPLEMENTAIRES A et B : Tout licencié de la FFvolley peut souscrire à titre individuel, à des garanties complémentaires en cas de dommage corporel suite à un accident de sport en sus des garanties de base. Le complément de cotisation est perçu avec l'adhésion à la licence.**

GARANTIES COMPLEMENTAIRES	OPTION A 5,02€	OPTION B 8,36€	FRANCHISE
<b>DECES</b>	10 000 €	20 000 €	Néant
<b>INVALIDITE PERMANENTE TOTALE</b>	10 000 €	20 000 €	Néant
<b>INVALIDITE PERMANENTE PARTIELLE</b>	10 000 € x taux d'invalidité	20 000 € x taux d'invalidité	Néant
<b>GARANTIE COMPLEMENTAIRE FRAIS DE TRAITEMENT (2)</b>	500 € / accident	500 € / accident	Néant
<b>INDEMNITES JOURNALIERES (3)</b>		30 € par jour (maximum : 365 jours)	10 jours

(2) Cette garantie intervient en complément de la garantie de base, sur justificatifs, pour tous types de traitement engagés par l'assuré et médicalement prescrits, en complément ou non de la Sécurité Sociale.

(3) Lorsque l'assuré a été en incapacité temporaire totale de travail suite à un accident, la M.D.S. verse une indemnité à concurrence du montant indiqué au tableau ci-dessus :

- dans la limite de la perte de revenus réelle : pertes de salaire, prime et autre manque à gagner, sur présentation de justificatifs et sous déduction des indemnités versées par le(s) régime(s) de prévoyance et de celles attribuées au titre de la loi sur la mensualisation et de la convention collective applicable,
  - après une période ininterrompue d'arrêt total de travail appelée période de franchise, fixée à 10 jours,
  - pendant au maximum 365 jours.
- L'indemnité journalière cesse d'être versée à la date de consolidation de l'assuré.

**INFORMATION SUR LES CONTRATS :** Lorsque vous souhaitez obtenir des précisions sur les clauses d'application de votre contrat notamment à la souscription ou en cas de sinistre, contactez: AIAC courtage : N° VERT : 0 800 886 486

**QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT?**

Rempissez le formulaire de déclaration d'accident que vous trouverez en ligne sur le site internet de la FFvolley (rubrique assurances).

Pour faire appel à MAIF ASSISTANCE: appelez depuis l'étranger le +33.549.348.827- depuis la France : 05.49.34.88.27

contrat MAIF n°3087988J - **Attention, aucune prestation d'assistance ne sera délivrée sans l'accord préalable de MAIF Assistance.**

## Planning Entraînements saison 2021-2022 v2 maj 22/06

<i>Catégories (Age)</i>	<i>Entraîneurs</i>	<i>Jours / Heures / Lieux</i>
<b>M5 ou Baby Volley (2016-2017-2018)</b>	Marie + Nathan + Oxana + Patrick	Samedi de 9h à 9h45 aux Closiaux
<b>M5/M8 ou Baby / Super Baby (2018 à 2014)</b>		Samedi de 10h à 10h45 aux Closiaux
<b>M8 ou Super Baby (2014-2015)</b>		Samedi de 11h à 12h aux Closiaux
<b>M11/M9 ou Ecole de Volley (2011 à 2013)</b>	Myriam + Nathan + Marion	Mercredi de 18h à 19h30 et/ou Samedi de 14h à 15h30 aux Closiaux
<b>M11/M9 Perfectionnement (2011 à 2013)</b>	Myriam	Vendredi de 18h à 19h30 aux Closiaux (sur proposition entraîneur)
<b>M13 ou Benjamins (2009/2010)</b>	Benoit	Mardi / Jeudi de 18h à 20h au Jardin Parisien
<b>M13 ou Benjamins (2009/2010)</b>	Jb	Mardi / Jeudi de 18h à 20h au Jardin Parisien et vendredi 18h-19h30
<b>M15 ou Minimes Garçons (2007/2008)</b>		Mardi et jeudi 18h-20h aux Closiaux
<b>M15 ou Minimes Filles (2007/2008)</b>		Mercredi / Vendredi de 18h à 20h au Jardin Parisien
<b>M18 ou Cadets Garçons (2004/2005/2006)</b>		Mardi et jeudi 18h-20h aux Closiaux
<b>M18 ou Cadettes Filles (2004/2005/2006) équipe 1</b>	JC	Mercredi / Vendredi de 18h à 20h au Jardin Parisien
<b>M18 ou Cadettes Filles (2004/2005/2006) équipe 2</b>		Mardi et jeudi 18h-20h aux Closiaux
<b>M15 - M18 Perfectionnement (2008 à 2004)</b>	Benoit	Lundi 18h-19h30 aux Closiaux (sur proposition entraîneur)
<b>Soft Volley</b>		Lundi de 20h à 22h au Jardin Parisien
<b>Volley Assis</b>	Jérôme	Dimanche de 10h à 12h au Jardin Parisien
<b>Fit et Soft Volley</b>	Patrick	Samedi de 10h à 11h ou 11h à 12h aux Closiaux
<b>Volley Loisirs Seniors</b>	Benoit	Lundi de 20h à 22h au Jardin Parisien
	Nathan	Mercredi de 20h30 à 22h30 au Fort
<b>Volley Loisirs Compétition 6x6 1 &amp; 2</b>	Caroline / Clotilde	Mardi de 20h à 22h30 au Fort
<b>Seniors Départementale Féminine</b>		Mardi 20h-22h au Fort et Jeudi de 20h à 22h au Jardin Parisien
<b>Seniors Départementale Masculine</b>		Mercredi et Vendredi de 20h à 22h au Jardin Parisien
<b>Seniors Régionale Féminine</b>	Jb	Mardi et Jeudi de 20h à 22h au Jardin Parisien
<b>Seniors Régionale Masculine</b>	Benoit	Mardi et Jeudi de 20h à 22h au Jardin Parisien
<b>Seniors Nationale 3 Féminine</b>	Hugo	Mercredi de 19h30 à 22h aux Closiaux et Vendredi de 20h à 22h au Jardin Paris..
<b>Seniors Nationale 2 Masculine</b>	Valentin	Lundi de 20h30 à 22h30 aux Closiaux, Mercredi de 20h à 22h au Jardin Parisien et Vendredi de 21h à 23h aux Closiaux
<b>Seniors Elite Féminine</b>	Pierre + Hugo	Lundi de 19h à 21h, Mardi, Jeudi de 20h à 22h et Vendredi de 19h à 21h Closiaux